—HEAD Genève

Bachelor HES-SO en Arts visuels HEAD – Genève

Hes-so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024

Domaine	Arts visuels	
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma - Réalisation	
Titre du module	Réalisation 8 – option Réalisation	
Type de module	Module atelier obligatoire*	
Code	OA 28.16R	
Type de formation	Bachelor	
Crédits ECTS	12 ECTS	
Semestre	Semestre 5	
Lieu	HEAD – Genève	
Prérequis	Avoir validé les modules Réalisation 1 à 7	
Langues principales	Français et anglais	
Compétences visées / Objectifs	Rédaction de l'essai de Bachelor : maîtriser la rédaction d'un essai de recherche.	
généraux d'apprentissage	Préparation du film de Bachelor : être capable d'écrire et de développer le projet du film de diplôme.	
Contenu et formes d'enseignement	Rédaction de l'essai de Bachelor : tutorats individuels et sessions critiques. Recherches individuelles, notamment en bibliothèque.	
	Préparation du film de Bachelor : repérages sur le terrain. Écriture du projet de film de diplôme, sous la supervision des tuteur-trice-x-s et scénaristes. Présentation du projet devant un groupe de producteur-trice-x-s	
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise en début de semestre par l'enseignant-e-x.	
	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.	
	Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.	
Modalités de remédiation et de répétition	Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.	
Enseignant-e-x-s	Olivier Zuchuat, Danielle Lessovitz, Bertrand Bacqué, Delphine Jeanneret, Nicolas Wadimoff et autre-s intervenant-e-x-s externe-s	
Responsable du module	Olivier Zuchuat	
Descriptif validé le	10.07.2023	
Par	Delphine Jeanneret	

^{*} Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.